

## SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2011

Président : M. Damien BONFANTI  
 Vice-président : M. Roger GOLAY  
 Secrétaire : Mme Louise REY  
 Membres : Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusé : M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire  
 M. François BAERTSCHI,  
 M. François LANCE, Conseillers administratifs  
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Yves FAVRE et de Mme Luisa PENTZKE
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal des séances des 12 et 26 mai, et du 6 juin 2011
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune p. 17 Arrêté
- 8) Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séance du 30 mai 2011 -  
 Rapporteur : M. Christian HAAS
  - a) Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance de la Commune de Lancy p. 17 Vote
  - b) Nouveau bâtiment administratif p. 19 Information
  - c) Divers

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 9 juin 2011 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
  - b) Construction d'un immeuble au chemin Sous-Bois - Crédit d'étude (Fr. 350'000.--) **p. 19** **Arrêté**
  - c) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales - Séance du 18 mai 2011 - Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Discussion autour des restaurants scolaires et du parascolaire **p. 23** **Information**
  - b) Divers
- 11) **Commission de la culture - Séance du 23 mai 2011 Rapporteuse : Mlle Nathalie VERGAIN**
- a) Synthèse des moments forts de la commission entre 2007 et 2011 **p. 24** **Information**
  - b) Rapport d'activité de la Commission consultative du Fonds d'art visuel **p. 25** **Information**
  - c) Intervention artistique sur les arrêts du TCOB à Lancy **p. 25** **Information**
  - d) Galerie de la Chapelle - Objectifs pour 2011 et 2012 **p. 25** **Information**
  - e) Mai au parc - Présentation du programme **p. 26** **Information**
  - f) Divers
- 12) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 8 juin 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
  - b) Projet de modification des limites de zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) - Plan no 29712 **p. 27** **Information**
  - c) Projets divers en cours **p. 29** **Information**
  - d) Divers
- 13) **Propositions individuelles et questions** **p. 30**
- 14) **Questions du public** **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. BONFANTI : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je salue la présence de notre Conseil administratif, MM. BAERTSCHI, LANCE et notre Maire, M. RENEVEY, de Mme DE GARRINI, notre Secrétaire générale, de notre public et des représentants des médias.

### 1) PRESTATION DE SERMENT DE M. YVES FAVRE ET DE MME LUISA PENTZKE

---

M. BONFANTI : après la lecture de la formule du serment, je vous demanderai de jurer ou de promettre.

*« Je jure ou je promets solennellement :*

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. FAVRE : je le jure.

Mme PENTZKE : je le promets.

**2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 12 ET 26 MAI, ET DU 6 JUIN 2011**

---

M. MATHIEU : en ce qui concerne le procès-verbal de la séance d'installation du 6 juin 2011, à la page 10 - Conseil consultatif de Lancy TV - j'ai proposé pour siéger à cette commission, pour le groupe des Verts, M. Damien BONFANTI au lieu de M. Damien SIDLER.

Si le règlement le permet et que ce Conseil est d'accord, les Verts souhaitent que M. Damien SIDLER siége au Conseil consultatif de Lancy TV.

*La proposition est acceptée par acclamations.*

M. BONFANTI : sans autre remarque, ces procès-verbaux sont approuvés avec remerciements à ses auteurs.

**4) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : le Conseil administratif a décidé d'engager en tant que délégué aux sports, M. Olivier CARNAZZOLA, actuel directeur du Stade de Genève, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

M. LANCE : concernant le contrôle de la zone macaron du secteur du Grand-Lancy, vu la difficulté de disposer d'un effectif complet au sein du corps des APM et vu la rigueur et l'ampleur qu'exige le contrôle de la nouvelle zone macaron au Grand-Lancy, le Conseil

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

administratif a décidé de mandater la Fondation des parkings pour effectuer ce travail. Cette entité devra elle-même recruter de nouveaux agents, ce mandat ne débutera pas avant le début de l'automne. Je rappelle que ce mandat était demandé par certains Conseillers municipaux et que le produit des amendes infligées par la Fondation des parkings revient à la commune. Cette dépense n'était évidemment pas prévue au budget 2011, mais sera prise en considération sur le budget 2012. En attendant, ce sont les APM qui contrôlent cette zone macaron.

Vous avez certainement été surpris d'apprendre par le Lancéen la réorganisation des cinq offices de poste du Grand-Lancy. Nous n'avons pas pu vous en informer avant, car la Poste désirait garder la maîtrise de cette information.

Effectivement, c'est au début du mois de janvier que la direction de la Poste a pris contact avec le Conseil administratif afin de faire le point sur les cinq offices postaux situés sur la commune de Lancy et sur leur avenir. Nous nous sommes rencontrés à trois reprises.

Il faut savoir que le fait de disposer de cinq offices de poste pour une commune comme Lancy est exceptionnel en Suisse.

Les responsables de la Poste nous ont expliqué que, durant les dix dernières années, trois éléments importants ont modifié les conditions cadre de la Poste :

- Le comportement de la clientèle
- Les nouvelles technologies
- L'ouverture du marché à la concurrence

- 1) entre 2000 et 2009, le courrier isolé et en nombre a diminué de 50%
- 2) les colis isolés ont diminué de 47%
- 3) les versements ont diminué de 20%

Pour Lancy, l'objectif des responsables de la Poste sont :

- 1) d'investir dans les offices de poste qui sont en développement, soit Grand-Lancy 1 (les Palettes), Port Franc, Petit-Lancy 1 (Caroline), et d'augmenter leur compétitivité.
- 2) de ne plus investir dans les offices qui sont en régression depuis plusieurs années, soit Grand-Lancy 2 (1<sup>er</sup> Août) et Petit-Lancy 2 (Les Ormeaux) et surtout d'éviter de lourds investissements en termes de sécurité.
- 3) Pour le Petit-Lancy, le Conseil administratif a proposé à moyen terme de déplacer l'office de poste des Ormeaux dans le nouveau quartier des marbriers, en sachant que la place des Ormeaux se trouvera à un arrêt de tram de la poste de la Caroline.
- 4) Enfin, il a été malheureusement proposé de fermer l'office de poste du Grand-Lancy 2, puisque la marche des affaires de cette poste est en nette régression, soit de 2004 à 2009, moins 34,4% pour les versements, moins 37% pour les colis et moins 36,9% pour le courrier.

Même si le Conseil administratif a vivement regretté cette disparition aux abords de la place du 1<sup>er</sup> Août, en particulier pour les personnes âgées et après avoir évoqué plusieurs autres alternatives, le Conseil administratif a estimé qu'il ne pouvait pas s'opposer à sa fermeture au vu des chiffres négatifs exposés, des changements d'habitudes des clients et aussi en regard de la proximité de deux autres offices de poste à moins de 1000 mètres, soit les Palettes et le Port Franc, et enfin vu l'augmentation globale des guichets sur toute la commune de Lancy.

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

Dernière information, les deux collaborateurs de l'office du Grand-Lancy sont assurés de retrouver un autre poste dans l'entreprise.

Encore une fois, nous regrettons ce mode de communication, pour le moins abrupte, qui nous a été imposé par la Poste.

**6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**7) DELIBERATION AUTORISANT LE CONSEIL ADMINISTRATIF A PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE**

---

M. BONFANTI : en l'absence de prise de parole, nous passons au vote.

*L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui (voir annexe).*

**8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séance du 30 mai 2011 – Rapporteur : M. Christian HAAS**

---

**a) Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance de la Commune de Lancy**

---

M. HAAS présente le sujet : M. LANCE rappelle aux commissaires le contexte de ce règlement : le conseil municipal a voté un crédit de Fr. 1'220'000.-- pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur la commune de Lancy.

Suite à une étude préliminaire, un projet de règlement, déjà soumis au préavis de Mme DUBOIS, préposée à la LIPAD et à la transparence à l'Etat de Genève, avait déjà été évoqué auprès du Conseil municipal.

M. LANCE souhaite que la commission se penche sur cette version du projet de règlement, afin de pouvoir le valider pour une présentation définitive au Conseil municipal du 23 juin 2011.

Au niveau de la procédure, le Conseiller administratif présente M. VALLAT, expert en procédure AIMP, qui a été mandaté pour l'étude préliminaire portant notamment sur les aspects techniques, les lieux, les coûts, etc.

Un dossier complet doit ensuite être envoyé au service de surveillance des communes genevoises pour valider le concept. Il est ensuite transmis formellement à la déléguée à la LIPAD, pour finalement faire l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat.

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

Le but de la commission, sur ce sujet sensible, est donc de traiter point par point le projet de règlement, afin d'en présenter une version finalisée pour votation.

La Présidente a donné lecture de tous les articles, et les commissaires ont commenté et proposé des modifications, y compris sémantiques, voire des virgules pour certains, toutes validées pour aboutir à la version de ce soir.

Les aspects suivants ont notamment fait l'objet de débat :

- le champ des caméras, qui concerne l'endroit surveillé.
- les horaires de fonctionnement, soit 24h/24h.
- les personnes autorisées au visionnement des données, soit des cadres APM.
- la durée de conservation des données en lien avec les délais inhérents au dépôt de plainte.
- l'objectif final de ce projet qui est de diminuer les dégradations et les actes d'incivilité.
- la conformité avec les dispositions de la LIPAD.

Ce projet amendé est accepté à l'unanimité.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : les Verts, malgré leurs réticences sur la vidéosurveillance, voteront ce règlement. Nous insisterons sur l'impératif d'un contrôle de l'effet de ce dispositif régulier, après une échéance d'environ une année, de manière à bien vérifier le bien-fondé de cette disposition, ainsi que des lieux de placement desdites caméras et de leur effet sur les actes de vandalisme et autres déprédations.

Mme GOMEZ : le groupe socialiste votera ce soir ce règlement. Toutefois, comme on l'a déjà exprimé par le passé, nous sommes réticents, notamment car nous doutons de l'utilité réelle de ces caméras et des effets sur le sentiment d'insécurité.

En conséquence, on insiste fortement sur le fait qu'une évaluation de cette mesure doit et devra être faite au bout d'une année de mise en place, afin de mesurer concrètement les effets, comme l'a dit ma préopinante, sur le nombre de déprédations, le sentiment de sécurité ou d'insécurité sur la commune.

Le groupe socialiste demandera que des indicateurs soient placés permettant de mesurer l'efficacité du système et que la mesure soit rapidement mise en place. Nous reviendrons sur le sujet dans un an, après la mise en service de ces caméras afin de demander l'évaluation de cette mesure.

M. PERRENOUD : notre groupe votera comme nos prédécesseurs, les Verts et les Socialistes, pour ces caméras, non par crainte mais parce que nous les désirons.

Par ailleurs, je me demande comment vous pourrez chiffrer des actes de violence qui n'auront pas eu lieu grâce à ces caméras.

Le groupe UDC votera, avec plaisir, pour ces caméras.

M. ANNEN : le groupe PLR acceptera ce règlement. Par contre, je rebondis sur ce qui a été dit par les groupes des Verts et des Socialistes par rapport au fait de mesurer. Je pense que c'est important mais qu'une mesure globale doit se faire, parce qu'il n'y a pas que les caméras de surveillance comme mesure contre l'incivilité. Il y a aussi le travail des travailleurs sociaux hors murs, de la police municipale, etc. Je propose qu'il y ait une évaluation globale qui soit faite après une année pour voir dans la globalité des concepts prévention et répression qui doivent être mis en place sur la commune.

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

M. PROGIN : notre groupe votera ce règlement et a contrario des deux premiers groupes, nous ne fermerons pas la porte à un éventuel développement futur.

*Vote accepté à l'unanimité, soit par 32 oui (voir annexe).*

**b) Nouveau bâtiment administratif**  
=====

M. HAAS présente le sujet : M. LANCE rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté pour affiner le projet de ce bâtiment. Des études sont donc en cours et devraient aboutir durant l'été. Le Conseil administratif présentera au printemps 2012 un crédit de construction pour le bâtiment.

Les commissaires ont donc eu le privilège d'une présentation en 3D par M. RUDAZ.

Des questions ont été posées dans le domaine des accès pour handicapés, les parkings, y compris pour des véhicules électriques, et les aspects des performances énergétiques du bâtiment.

Dès que le projet sera abouti, une présentation du même type sera faite au Conseil municipal.

**c) Divers**  
=====

M. HAAS présente le sujet : pas de divers.

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 9 juin 2011**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**  
-----**a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Mme REY ouvre la séance en tant que doyenne à 19h00.

Mme CASUTT est nommée Présidente par acclamations.

M. SIDLER est élu Vice-président par acclamations.

**b) Construction d'un immeuble au chemin Sous-Bois - Crédit d'étude (Fr. 350'000.--)**  
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle que la volonté du Conseil municipal était d'imaginer quelque chose de global pour cette parcelle et de ne pas se cantonner à ce qui existait avant. C'est l'une des raisons qui a poussé à aller de l'avant sur le crédit d'étude.

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

Il y a eu passablement de discussions à la Commission sociale pour l'affectation définitive de ce bâtiment qui, à sa connaissance, n'est pas encore parfaitement définie.

La volonté du Conseil administratif est de lancer un crédit d'étude pour affiner les gabarits et les coûts. Dans quelques mois, en fonction de l'avancement de l'étude, il sera possible de présenter quelques variantes selon le nombre de logements pour des étudiants, pour des familles, pour les personnes aux revenus modestes, etc.

M. CLIVAZ rappelle que la Commune peut encore utiliser Fr. 105'000.-- pour ce mandat, ce qui permet d'aller jusqu'à l'autorisation mais pas au-delà. Pour la suite de l'exécution et la direction des travaux, il faudra faire un deuxième mandat avec un appel d'offres selon la procédure AIMP. C'est la raison pour laquelle il reste deux postes architectes pour des montants de Fr. 105'000.-- et de Fr. 140'000.--. Le scénario prévu pour l'instant est celui de logements d'étudiants car pour des logements plus grands, l'Etat demanderait de créer des places de parking. Réaliser des parkings en sous-sol dans ce type de terrain serait un gros problème et coûterait cher.

Le Conseiller administratif rappelle qu'une autorisation de construire a été délivrée pour un bâtiment au chemin du Premier-Août qui ne prévoit pas de parking. L'Etat a considéré le fait qu'il y a une zone macaron à côté et des emplacements en nombre suffisant.

La Présidente répond que les propositions d'affectation ont été discutées à la Commission des affaires sociales de fin mars. Le bâtiment sera constitué de 10 à 15 logements pour jeunes en formation suivis par Contact emploi jeunes et pour adultes ou familles ne pouvant accéder à un logement du marché. Ces logements seront gérés par le service des affaires sociales, elle ajoute que les autres appartements pourront être des logements pour personnes à bas revenus, prioritairement de Lancy, qui seront au bénéfice d'un contrat de bail géré par la Fondation communale lancéenne.

Un commissaire rappelle que la Commission des affaires sociales avait décidé que c'était le service social qui générerait la totalité des deux immeubles et qui pouvait, sous sa responsabilité, s'adjoindre la collaboration d'une association.

M. CLIVAZ indique qu'ils essaient de se rapprocher au plus des labels. Il indique que l'idée est de réunir tout ce qui est solaire sur le bâtiment principal qui sera relié directement à la chaufferie où tous les ballons d'eau chaude seront mis.

Ensuite, effectivement, il est toujours possible de faire plus. Si la solution avec des pompes à chaleur est choisie, il serait intéressant de faire du photovoltaïque pour faire un peu d'électricité. Ils verront quelle sera la meilleure solution pour le bâtiment principal, sachant qu'ils vont essayer de ne pas trop investir dans la petite chaufferie d'appoint. Il précise qu'ils prévoient un bâtiment énergétiquement bien isolé, de façon à avoir un minimum d'apport d'énergie. Actuellement, ils font une chaufferie provisoire, ce qui n'est pas l'idéal, mais le bâtiment en lui-même répondra aux critères, si ce n'est aux labels.

Un commissaire souligne qu'autant pour le système énergétique que pour les répartitions, le projet doit vraiment être vu dans sa globalité. La Commune a voulu trouver une mixité dans ce projet, avec des logements à buts sociaux. Mais pour pouvoir faire du social, il faut obtenir un certain rendement et, donc, ne pas faire des logements de luxe. Selon la résolution acceptée par le Conseil municipal, il faut trouver une mixité.

Un commissaire demande s'il est possible que les commissaires aient un plan financier qui fasse les projections de rendement, subventions comprises, du projet global, quand toutes les intentions d'occupation auront été définies. Il serait en effet intéressant de voir, dans le



## Séance ordinaire du 23 juin 2011

fonctionnement, ce que cela va coûter en termes de subventionnement social, ce que cela va rapporter en termes de location de logements d'étudiants, etc. Il lui semble que ce point doit aussi entrer en compte dans l'analyse du concept global du projet.

M. le Conseiller administratif propose de donner aux commissaires un document avec des revenus locatifs standard pour des bâtiments de ce type, ce qui leur donnera une estimation. Si, en fonction de ce document, ils souhaitent discuter de la façon dont les choses se passent en termes de logement subventionné, il serait envisageable de convoquer une commission ad hoc affaires sociales, finances et travaux.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente donne lecture de l'arrêté relatif au crédit de construction pour la villa route du Grand-Lancy 96.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. MIZRAHI : je souhaite évoquer un aspect qui ne l'a pas été dans votre excellent rapport, au sujet de l'accessibilité de ce bâtiment pour les personnes handicapées. Je sais que vous avez eu une discussion à ce sujet lors de la commission et que la question a été posée de savoir combien d'appartements devraient être adaptés dans ce nouvel immeuble.

Je tenais ici à rendre attentifs le Conseil administratif et les membres de la commission au fait qu'aujourd'hui on prévoit plutôt le concept de logements adaptables. Cela veut dire qu'il est plus simple de prévoir que l'ensemble des logements soient facilement adaptables, c'est-à-dire que les largeurs de porte soient déjà prévues de manière conforme, qu'un ascenseur soit également prévu, etc. sans que toutes les adaptations soient faites à l'intérieur.

Cette solution a l'avantage d'être neutre d'un point de vue financier et flexible puisque cela permet, selon les besoins, d'adapter seulement ce qui est nécessaire par la suite. La référence est la norme SIA 500 révisée en matière d'accessibilité qui prévoit ce concept d'adaptabilité.

Je serais évidemment reconnaissant, ainsi que mon groupe, si cette dimension était intégrée au niveau du crédit d'étude et de la suite des discussions.

M. SIDLER : les Verts voteront ce crédit de Fr. 350'000.--. Nous attendons de l'étude qu'elle présente un concept énergétique qui ne s'en tienne pas uniquement à la loi cantonale existante. On voit ce qui se passe à Berne actuellement, une véritable révolution énergétique pour les prochaines années.

Nous aimerions que cette étude présente une variante qui soit la plus renouvelable, la plus autonome possible pour assurer la longévité de ce bâtiment et sa durabilité.

Nous serons également très attentifs aux conclusions de l'étude concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous pensons aussi que ce sont des coûts qui viendront ultérieurement et qui ne sont pas négligeables ; si l'on doit sans cesse changer les configurations en fonction de l'usage, autant prévoir dès le début un bâtiment qui puisse s'inscrire dans la durabilité.

Mme CASUTT : pour répondre à M. MIZRAHI, dans ce bâtiment il y aura un ascenseur. Ce qui n'est pas le cas dans le premier bâtiment. Dans celui-ci, il y aura un petit studio qui sera adapté aux personnes handicapées. Les deux autres étages pourront être atteignables uniquement par les coursives depuis l'ascenseur du bâtiment que l'on vote ce soir. Il sera construit évidemment selon les normes SIA. Ce ne sont pas des appartements qui sont construits pour des handicapés mais, sauf erreur, ils seront très facilement adaptables.

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

M. GOLAY : en ce qui concerne le groupe MCG, nous allons bien entendu soutenir ce crédit d'étude. Pour répondre à M. MIZRAHI, nous avons voté dernièrement la loi sur les handicapés qui fait que, maintenant, toute nouvelle construction, qu'elle soit commerciale ou de logements, doit comporter des aménagements pour les personnes qui ont des difficultés de mobilité.

Cette loi est très contraignante. Je pense qu'on n'a pas de soucis à se faire par rapport aux inquiétudes de M. MIZRAHI, le DCTI doit veiller à ce que la construction soit conforme aux dispositions légales.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra également ce crédit d'étude, en rappelant ce qui a été dit dans le rapport. C'est la mixité qui est importante, car pour faire du social, il faut que la Commune en ait les moyens. Je pense qu'il faut que l'on soit aussi attentif aux réalités économiques de la construction et de pouvoir donner les moyens d'aider les gens.

M. PERRENOUD : le groupe UDC votera aussi ce projet. Mais laissons faire cette étude et ensuite nous reparlerons de ces différentes installations en commission. Pour l'instant, partons sur ce projet et votons pour ce crédit d'étude.

*L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).*

**c) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif donne les dates des prochaines séances de commission, qui auront lieu à 18h30 à la salle TPG :

- mardi 13 septembre 2011
- jeudi 6 octobre 2011
- jeudi 3 novembre 2011
- jeudi 1er décembre 2011

Un commissaire avait posé en plénière une question sur la modification au giratoire du chemin du Bac, où les cailloux ont été enlevés et remplacés par des copeaux de bois. Il avait demandé combien cela avait coûté. On lui avait répondu qu'on lui donnerait la réponse lorsqu'on aurait des chiffres précis.

M. le Maire n'a pas de réponse concernant le prix du remplacement des cailloux par des copeaux de bois au giratoire du chemin du Bac. Beaucoup de gens traversent cet espace en marchant et mettent des cailloux en assez grand nombre sur la route. Pour une question de sécurité, ce remplacement a été effectué pas le service des travaux. Il ne sait pas si ce sera modifié par la suite.

Un commissaire remarque ensuite qu'à ce giratoire, des branches de bouleaux titillent la ligne à haute tension des TPG. Si elles poussent un peu trop ou si des orages sont un peu forts, les TPG risquent d'avoir des perturbations.

Un commissaire aimerait connaître l'évolution des problèmes de sécurité causés par le chantier sur le chemin de la Caroline. Il n'y avait plus de passages-piétons provisoires et il y avait des dénivelés incroyables pour les mamans avec des poussettes.

Le Conseiller administratif délégué n'était pas au courant de ces problèmes. Il y est passé très récemment. De nouveaux passages à piétons ont été tracés, des patrouilleuses étaient sur

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

place, du goudron a été remis pour certaines descentes. Cela avait l'air vraiment sous contrôle. Les problèmes étaient peut-être liés au démarrage du chantier.

Un commissaire relève qu'à la place des Ormeaux, c'est aussi la gabegie. Des gens traversent la route de Chancy pour se rendre à la poste, on ne comprend rien aux explications sur les changements de trottoirs.

Le chef du service des travaux ne donnera qu'un exemple. Un énorme panneau signale qu'il ne faut pas passer en voiture, et toutes les voitures passent. Comme les bus doivent passer, il n'est pas possible de barrer la route, c'est relativement bien expliqué. Les voitures vont au plus court, les piétons vont au plus court et c'est effectivement un peu la gabegie. Il croit que l'entreprise fait beaucoup d'efforts, mais il faut aussi que les citoyens respectent les panneaux.

### 10) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 18 mai 2011 Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

---

#### a) Discussion autour des restaurants scolaires et du parascolaire

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : M. MARTIGNANO, de la direction du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), est accueilli du fait d'un nouveau fonctionnement des restaurants scolaires prévu dès la rentrée prochaine et de l'accroissement des demandes - la commission s'est d'ailleurs tenue le jour-même des inscriptions pour 2011/2012. Le changement de fonctionnement concerne la suppression des bons de repas et leur remplacement par une facturation mensuelle.

Cette dernière sera basée sur le nombre de repas pris et adressée aux parents par une employée du service financier. Les contentieux seront également réglés par ce biais, voire pour les cas les plus graves, par une intervention directe du chef des affaires sociales.

Les détails de l'organisation sont décrits (ils peuvent être trouvés sur l'internet communal) et les parents en ont été informés. L'aspect pratique de ce système est souligné - que les parents de l'assemblée ne s'étant jamais trouvés en rupture de stock de bons pour leurs enfants viennent dire le contraire.

Il est relevé que, si le coût des repas reste inchangé - sachant que la commune y participe pour presque moitié - le nouveau système introduit une majoration pour les absences non excusées, afin de responsabiliser certains parents. Le nouveau règlement pourra toutefois subir des modifications si nécessaire.

Les prestations de repas restent cependant distinctes de celles de l'accueil parascolaire, ces dernières restant toujours facturées par le GIAP.

Pour ce qui est de la prise en charge des enfants dans les lieux dévolus aux activités parascolaires, M. MARTIGNANO relève une constante croissance, de 8 à 23%, particulièrement à midi. Pour l'année scolaire 2010/2011, notre commune accueille pourtant déjà plus de 1200 enfants par jour à midi (soit près de la moitié des enfants scolarisés) et plus de 300 le soir.

Il existe des problèmes criants de manque de place dans la plupart des établissements scolaires de la commune. L'exiguïté de certains lieux génère des tensions entre les enfants, parfois

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

difficilement gérables par les animateurs et la moitié des restaurants scolaires sont en délicatesse avec les normes incendie.

En réponse à des questions des commissaires, M. MARTIGNANO fait savoir que la loi sur le parascolaire stipule que tous les enfants inscrits doivent être pris en charge. Il souligne aussi l'important tournus au sein du personnel, essentiellement féminin, car le temps de travail proposé est minime. Un renforcement des synergies avec la Fédération genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est à l'étude. Enfin, la date de mise en application de la loi sur l'accueil continu n'est pas encore connue.

En conclusion, il faut garder à l'esprit que le problème des locaux d'accueil est devenu crucial, que ce soit par rapport au nombre d'enfants ou par rapport à certaines normes, et que nous, autorités communales, devons rapidement nous pencher sur la question.

### b) Divers

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : il est signalé un changement de présidence à la Fondation et à l'Association des EMS de Lancy, M. FÖLLMI ayant été remplacé par M. BAERTSCHI. Ce dernier souhaite globalement « maintenir le cap », mais une commissaire souligne son espoir que le nouveau Conseil veuille aussi à permettre le maintien d'une approche centrée sur la personne âgée et résiste, en cas de besoin, à des mesures cantonales technocratiques ineptes, comme l'a fait notre Conseil municipal l'an dernier.

## 11) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 23 mai 2011 Rapporteuse : Mlle Nathalie VERGAIN

### a) Synthèse des moments forts de la commission entre 2007 et 2011

=====

Mlle Nathalie VERGAIN présente le sujet : la fin de la législature pointant le bout de son nez, la présidente tient à faire l'inventaire des moments forts de la Commission de la culture.

La commission a mis un point d'honneur sur la quantité et la qualité des manifestations sur les lieux culturels de la commune. Nous avons aussi fait le point sur le Fonds d'art visuel durant la législature 2007-2011. La présidente mentionne ensuite les différentes auditions que la commission a effectuées.

Elle constitue, par la collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates, un élément très important de cette législature. La commission de Lancy a rencontré la commission de Plan-les-Ouates à plusieurs reprises.

Le fil rouge de la Commission de la culture durant la législature 2007-2011 a été le projet de bibliothèque multimédia. La réflexion a commencé avec une visite de la bibliothèque du Petit-Lancy. Mme ANDREY a pris le temps de nous expliquer parfaitement tous les recoins de la bibliothèque. C'est à ce moment que le travail a commencé en collaboration avec la commission culturelle de Plan-les-Ouates. Beaucoup de séances se sont enchaînées et à ce jour, la Commune de Plan-les-Ouates étudie le budget de fonctionnement de cette future bibliothèque multimédia.

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

Le festival Antigél s'est révélé très intéressant et plein de charme.

**b) Rapport d'activité de la Commission consultative du Fonds d'art visuel**  
=====

Mlle Nathalie VERGAIN présente le sujet : le Fonds d'art visuel et son règlement ont été créés en 2006 lors de la dernière législature.

Il est destiné à entretenir la vie artistique de la Commune, et sensibiliser la population à celle-ci. Il promeut aussi la création artistique et entretient et restaure les œuvres qui appartiennent à la Commune.

Le règlement stipule que le Fonds est constitué de Fr. 3.-- par habitant, soit Fr. 84'000.-- chaque année pendant trois ans. A noter que la commission étant consultative, c'est le Conseil administratif qui prend les décisions, sur proposition de la commission.

**c) Intervention artistique sur les arrêts du TCOB à Lancy**  
=====

Mlle Nathalie VERGAIN présente le sujet : l'idée de cette intervention artistique sur la ligne du TCOB vient du Fonds d'art visuel en prenant exemple sur plusieurs grandes villes françaises. Le but est de donner une identité à la ligne du TCOB qui part du centre-ville pour aller jusqu'à Bernex.

Le Fonds d'art visuel s'est, dans un premier temps, adressé aux magistrats des communes concernées. La totalité des magistrats a répondu positivement à cette idée. Celle-ci a été reprise par une délégation du Conseil d'Etat représentée par trois Conseillers d'Etat. Une étude a été effectuée et a débouché, sur un projet de loi ayant pour objectif de débloquer un crédit extraordinaire d'investissement de 5,4 millions.

L'Etat prendra en charge une grande part des frais de ces interventions artistiques. Environ 1,5 million reviendra aux frais des communes concernées.

Cette somme sera répartie entre les différentes communes traversées par le tram, avec la possibilité de solliciter des entreprises ou des fondations privées pour financer le projet.

L'artiste choisie pour les arrêts de la Commune de Lancy interviendra de la même façon sur les trois arrêts, avec certaines variantes. Elle s'appelle Sylvie DEFRAOUI.

Pour son intervention, elle a opté pour une œuvre qui consiste à peindre sur le sol. L'artiste dessinera à partir de chablons. L'œuvre pourra ainsi être restaurée en cas d'endommagement.

**d) Galerie de la Chapelle - Objectifs pour 2011 et 2012**  
=====

Mlle Nathalie VERGAIN présente le sujet : Mme KUNZ distribue le programme 2011-2012 de la Ferme de la Chapelle, en mentionnant certains artistes présents durant cette période.

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

La Ferme de la Chapelle travaille maintenant en collaboration avec plusieurs associations. Ces collaborations deviennent plus solides et plus fortes pour donner une large palette artistique à la population lancéenne.

Mme KUNZ effectue des activités notamment avec l'association VIVA, permettant ainsi aux personnes âgées de la commune d'avoir accès aux expositions présentées à la Ferme de la Chapelle.

Il existe aussi une collaboration avec les écoles du Bachet et des Palettes pour sensibiliser les jeunes au domaine artistique ; travailler en classe sur une thématique ou sur un artiste et continuer leur recherche artistique à la Ferme de la Chapelle. Une quinzaine d'enfants de la crèche Couleur du Monde sont aussi venus découvrir, à leur hauteur, le monde artistique de la Ferme de la Chapelle.

Mme KUNZ travaille depuis peu sur un projet de DVD pour faire visiter une des expositions de la Ferme de la Chapelle aux enfants hospitalisés au département d'oncologie.

Pour finir, la Ferme a pu accueillir un groupe de femmes de l'association Camarada pour échanger des discussions en français sur la Ferme et ses expositions.

### e) Mai au parc - Présentation du programme

=====

Mlle Nathalie VERGAIN présente le sujet : Mme MARIETHOZ et Mme MAMIE gèrent chaque année à tour de rôle les événements. Pour l'année 2011, Mme MARIETHOZ s'occupait du festival, tandis que Mme MAMIE s'occupait de l'exposition présentée dans la Villa Bernasconi.

Cette année, le festival Mai au Parc a accueilli deux groupes lancéens :

- Yoanna, qui chante avec son accordéon
- Human Drop, groupe qui s'est constitué dans les locaux autogérés

Pour cette manifestation, le service culturel a travaillé le plus possible avec des associations locales, tant pour la cuisine que pour le montage des chapiteaux, pour que celles-ci se fassent mieux connaître.

L'exposition présente dans la Villa est une collective de sept artistes. Ces artistes ont tous développé une multitude de techniques très différentes, mais ont tous une approche subtile dans leur travail par rapport à la naissance de l'image.

Le vernissage a eu lieu le 27 mai 2011, mais l'exposition dure jusqu'au 10 juillet.

### f) Divers

=====

Mlle VERGAIN présente le sujet : la bibliothèque du Petit-Lancy voit le bout de ses travaux de rénovation. Nous aurons le plaisir de pouvoir profiter de celle-ci dès le 5 juillet 2011.

**Séance ordinaire du 23 juin 2011****12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 8 juin 2011**  
**Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**  
=====

M. HAAS présente le sujet : M. CALABRESE pour la présidence et M. HAAS pour la vice-présidence sont élus par acclamations.

**b) Projet de modification des limites de zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) - Plan no 29'712**  
=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, et comme l'a relevé Mme RICHERT, qui en tant que doyenne, a ouvert la séance, la commission va entamer des réflexions pendant 4 ans sur la vision de l'aménagement de Lancy.

(A ce titre, et pour permettre à tout le monde de comprendre les enjeux du PAV, une projection du plan no 29712 est faite ce soir).

M. BAERTSCHI explique aux commissaires que c'est suite à une intervention de M. FAVRE, en plénière, que le Conseil municipal a constaté que la Ville de Lancy avait fait opposition dans le cadre du projet de modification des limites de zones Praille-Acacias-Vernets.

Il se doit dès lors d'informer la commission des circonstances dans lesquelles le Conseil administratif a fait opposition. M. BAERTSCHI précise qu'il convient de relativiser le côté malheureux, sachant qu'il s'agit d'une procédure de concertation.

L'opposition de la Ville de Lancy est liée au fait que les communes, Ville de Genève, Lancy et Carouge, souhaitent signer une partie de la convention avec l'Etat concernant les infrastructures publiques. En effet, les communes ont pensé qu'il était bon d'asseoir le principe d'une redistribution de plus-value, non pas sur la vente, mais sur des droits de superficie.

Or quelques jours avant la convocation devant la Commission de l'aménagement du Grand Conseil, le Conseil d'Etat n'avait rien fait dans ce sens, malgré un courrier adressé à M. MULLER, Conseiller d'Etat chargé du DCTI.

Pour ces raisons, le Conseil administratif a décidé de faire une opposition formelle, qui ne dit rien d'autre qu'elle est d'accord sur le principe, mais qu'une partie de la convention n'a pas été réalisée.

Des réunions ont commencé entre les communes et l'Etat et une liste en termes d'équipements publics devrait être établie d'ici au mois de juillet.

Une discussion suit avec plusieurs questions des commissaires tant sur la convention elle-même que sur la liste des équipements que Lancy souhaite prévoir.

M. BAERTSCHI renvoie notamment sur ce point à la fiche 10 du plan directeur communal (le fascicule contenant la fiche est présenté).

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

Pour clore sur ce volet, un commissaire relève que si sur le fond, la nature de l'opposition a bien été comprise, c'est surtout la forme qui dérange, autrement dit le manque de communication. M. BAERTSCHI partage cette objection et regrette avoir manqué cette information.

Des précisions sont ensuite apportées tant par le Conseiller administratif que par M. GUERITEY et portent notamment sur les points suivants :

- le PAV est un projet d'urbanisme et s'inscrit dans la durée.
- Le point no 3 de la convention qui traite de la contribution de l'Etat, point sur lequel les communes craignent une modification de la loi concernant les plus-values foncières.
- Le fait de prévoir des équipements mais aussi de tenir compte de ceux préexistants, par exemple le projet d'une salle communale au Trèfle Blanc.
- L'exemple de la patinoire des Vernets, pour laquelle il existe 4 propositions pour une future localisation, dont plusieurs emplacements à Lancy. Un commissaire ajoute que l'implantation d'une patinoire de cette envergure engendre également des problématiques liées notamment à la sécurité.

M. BONFANTI : M. FAVRE souhaite ouvrir le débat, bien que ce point soit une information. Je mets au vote cette proposition.

*La proposition est acceptée à la majorité des membres présents.*

M. FAVRE : ma première observation est que je serais intervenu lors de la commission du 8 juin si j'avais pu y participer, mais n'ayant pas pu prêter serment le 6 juin pour des raisons de santé, je n'ai pas pu le faire.

J'ai lu avec plaisir le rapport de commission. Au sujet du Camembert, juste vous rappeler que, en mars 2011 - je crois que M. BAERTSCHI n'était pas présent à ce moment-là - on a voté une résolution à une très large majorité du Conseil municipal. J'ai demandé que le secteur du Camembert soit affecté à des activités artisanales et économiques. Quand j'ai lu le rapport de commission, j'ai remarqué que M. BAERTSCHI persiste et signe dans sa volonté de faire une zone sportive. J'aimerais bien que les demandes soient suivies ou pour le moins qu'il en soit tenu compte dans les discussions avec les autres communes (Ville de Genève et Ville de Carouge). C'est quand même bizarre que l'on vote à une très large majorité une résolution et qu'ensuite on passe comme chat sur braise là-dessus au point de l'oublier. S'il le faut, je le redéposerai pour le mois de septembre, mais j'aimerais bien que ce soit pris en considération dans les discussions avec nos villes voisines.

M. GOLAY : pour votre information, puisque le Conseil municipal de Lancy choisit de siéger le jour où le Grand Conseil siège, je pense que pas tout le monde n'a l'information, malheureusement.

Cet après-midi, le Grand Conseil a voté le déclassement de tout le périmètre du PAV en zone 2, donc cela répond un peu au souci de ceux qui avaient voté la résolution émanant de M. FAVRE. Ce sera de toute façon ce qui a été prévu au départ et en tout cas pas des terrains de foot, comme le proposait M. BAERTSCHI, ni des parcs à chiens. Il y aura certainement des immeubles à la plus haute plus-value pour les finances du Canton. Là-dessus, le problème est résolu.

Encore une petite information sur les conventions pour les équipements publics. Ce sera dans le cadre des plans localisés de quartier (PLQ) que cela va se décider. Je suis étonné que l'on demande à la Commune de Lancy de dresser une liste lorsqu'on a entendu tout à l'heure



**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

M. MULLER dire qu'il n'avait encore aucune idée des infrastructures publiques qui devront s'ériger sur ce périmètre. Bon courage à ceux qui auront déjà une vue d'ensemble, alors qu'il n'y a pas de plan localisé de quartier, sur les équipements publics qui devront s'implanter à la charge, en partie peut-être, des communes. En tout cas, une négociation sera prévue avec le Canton pour que les équipements publics ne soient pas totalement à la charge des communes. Le dossier sera plus complet au moment des PLQ par rapport à la suite de l'affaire.

**c) Projets divers en cours**

=====

M. HAAS présente le sujet : pour ce point, et comme l'avait demandé M. BAERTSCHI, nous nous référons entièrement à la brochure du compte rendu 2010 du Conseil administratif en ce qui concerne les projets en cours. Pour ce rapport, je ne relèverai que les points qui ont connu une évolution ou qui ont fait l'objet d'une information particulière en commission, soit :

Chapelle-les-Sciers : un recours déposé par des habitants, qui portait sur la route de la Chapelle et sur des places de parking, a été levé à fin 2010, un accord ayant été trouvé. En conséquence, le chantier pourrait démarrer en octobre pour les premiers blocs, sachant qu'un point devra encore être traité, soit la construction de la route de chantier, qui sera en partie la route définitive d'une partie des futures constructions.

CEVA : les études sur les gares de Lancy Pont-Rouge et Carouge-Bachet se poursuivent. Un débat sur la dénomination de cette dernière gare suit, certains commissaires estimant que la dénomination Carouge n'est pas cohérente puisque la gare est sur le territoire de Lancy. Le Conseiller administratif traitera cette question avec ses collègues de Carouge et une information suivra.

TRAM et transports publics : l'inauguration du TCOB aura lieu le 11 décembre 2011. Un autre tram devrait rejoindre Saint-Julien. Les Conseillers municipaux ont pu se rendre aux séances PACA sur ce thème. En l'état, l'itinéraire définitif n'est pas choisi, les variantes route de Base, route de Saint-Julien dépendant de nombreux critères. Un commissaire relève que le vote des Cherpines peut avoir une influence.

SOVALP : il est précisé que le premier concours d'architecture porte sur les trois premiers bâtiments administratifs qui se trouveront vers la gare CEVA, ces projets étant liés. Les logements du projet SOVALP sur la commune de Lancy se feront après la construction de la gare.

PDQ Semailles : une réunion est prévue le 24 juin qui permettra de vérifier si le Conseil d'Etat respecte la volonté de la commune qui n'entendait pas aller au-delà de 1.3 de densification.

MARBRIERS : le 4ème PLQ sera soumis en commission au mois de septembre.

Modifications des limites de zone : pour rappel, l'Etat a décidé d'agir avec lenteur notamment sur le secteur du Trèfle-Blanc.

LA CHAPELLE : la commune s'était opposée au déclassement, mais sans succès.

LANCY - SQUARE : la construction du périmètre concerné se poursuit.

SURVILLE : indépendamment du PLQ concernant cette zone, le Conseiller administratif encourage les commissaires à traiter au sein de leurs groupes de la problématique de la parcelle AUBERT, que la Commune souhaite acquérir avec les droits à bâtir, pour une somme

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

évaluée à 21,5 mio. Sur question d'un commissaire, il est précisé que la Commune pourrait récupérer environ 14 mio sur la valeur des droits à bâtir.

VILLAGE DU GD-LANCY : modification de la zone en 4B protégée acceptée par le Conseil d'Etat.

LES MAISONS OUVRIERES DU PT-LANCY : la procédure de plan de site est bien acceptée par les commissions et devrait aboutir en septembre.

DEROGATION A L'INDICE D'UTILISATION DU SOL :les demandes se poursuivent.

PLACE DES ORMEAUX : inauguration prévue également le 11 décembre 2011.

PLACE DU 1ER AOUT : un montant est prévu au budget 2012.

LE MEGARON : une exposition du concours est prévue en septembre, le vainqueur est connu.

ZONE INDUSTRIELLE - GRANDES-COMMUNES : un concours sera réalisé par la Fondation des terrains industriels, en association avec la Commune.

### d) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : un lexique de la légende des plans de zone est demandé, il sera transmis aux commissaires.

Sur question d'un commissaire, le président précise que si un projet prévoit une toiture végétalisée, il existe une obligation de réalisation.

Après intervention de plusieurs commissaires, le président prend note de la demande concernant l'audition des associations d'habitants, lors de projet d'envergure.

## 13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. GOLAY : je dois vous quitter après mon intervention, car il y a un vote très important au Grand Conseil sur les allocations familiales. Notre commune, vu le nombre d'enfants, est particulièrement touchée par ce vote et cela va se jouer à quelques voix.

J'aimerais intervenir par rapport à la Fondation des parkings qui serait mandatée par le Conseil administratif. Je rappelle à nos autorités exécutives que cela avait déjà été discuté en Commission de la sécurité. Ce n'était pas une volonté de la commission de passer en mains de la Fondation des parkings le contrôle des stationnements. Cela avait été décidé que ce serait les APM.

Je propose que ce point soit porté à l'ordre du jour de la prochaine Commission de la sécurité avant d'aller plus loin avec un contrat éventuel avec la Fondation des parkings pour connaître la volonté politique du Conseil municipal.

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : compte tenu du déménagement de la poste des Ormeaux qui fait suite à celui de la Banque Raiffeisen et des rumeurs de départ de la Coop, et la désaffectation de la place des Ormeaux qui en découle, nous souhaiterions qu'une réflexion soit engagée pour maintenir bien vivante cette place que la Commune est en train de réaménager notamment pour en accroître la convivialité.

Par ailleurs, toujours concernant la place des Ormeaux, j'ai été surprise de voir les entreprises de travaux détruire des aménagements floraux et plantations récemment mises en place par le service des parcs et promenades et souhaiterait que les services concernés veillent à une meilleure coordination afin d'éviter d'une part de donner aux employés concernés le sentiment qu'ils font du travail de singe et d'autre part de gaspiller les plantations.

Mme GOMEZ : j'aimerais savoir si les effets de la LSDom (Loi sur le maintien à domicile) ont été étudiés sur le plan financier pour la Commune, puisque cette loi reporte un certain nombre de charges assez important sur les communes et une obligation entre communes de se facturer un certain nombre de prestations, notamment par rapport aux centres de maintien à domicile.

J'aimerais savoir si cette étude a été faite par rapport à cette loi et au dernier règlement qui en découle.

Mme PENTZKE : par mon intervention, je voudrais premièrement informer le Conseil municipal, au cas où il ne le serait pas encore, au sujet du projet pilote e-toile, et deuxièmement, j'aurais deux questions pour les Conseillers administratifs.

Le projet e-toile est né de la conviction du gouvernement genevois que les outils de cybersanté et l'informatisation du dossier médical peuvent être des vecteurs importants de l'amélioration de la sécurité, de la qualité et de l'économicité du système de soins. Cette vision a notamment fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil en 2003 (RD 483).

Le projet e-toile est un outil d'informatique médicale, qui a pour but d'améliorer la qualité des soins en plaçant le patient et son médecin au centre du dispositif. Il permet aux prestataires de soins de partager des données et aux patients d'accéder à des documents de leur dossier médical, tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des données.

Le réseau e-toile fait l'objet d'un projet pilote centré sur quatre communes suburbaines du canton de Genève (Lancy, Onex, Bernex et Confignon), qui permettra son évaluation en 2012. Ce choix a été effectué d'entente avec les partenaires en raison de la forte densité du personnel médical informatisé dans cette région, notamment avec la présence du Groupe médical d'Onex.

A Genève, le 2 février 2011, un communiqué de presse du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, annonçait le début du projet pilote e-toile et le recrutement de patients.

Le 1<sup>er</sup> février 2011, près de 150 personnes ont participé à Onex à une soirée d'information publique consacrée au projet de mise en réseau du dossier médical. Outre l'information de la population, l'opération visait à recruter des patients volontaires pour prendre part au projet pilote.

Mes questions sont les suivantes :

A ma connaissance, la population lancéenne n'a pas encore été informée. Il se peut qu'il s'agisse d'une erreur de ma part, mais si tel n'est pas le cas, je voudrais savoir si une séance

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

d'information, étant donné que nous sommes impliqués, sera organisée à l'attention de la population de Lancy concernant ce sujet.

Y a-t-il une personne ou un médecin ou des médecins de référence sur notre commune qui nous feront un retour des résultats de ce projet ?

Mme FLOREY BARDET : j'ai appris qu'un grand local situé dans le sous-sol de l'Etoile Palettes était régulièrement squatté par un nombre non négligeable d'étrangers en situation irrégulière à Genève et étant connus de la police pour activités délictueuses. Ces gens logent dans ce local sans, semble-t-il, autorisation. Le Conseil administratif peut-il orienter le Conseil municipal sur les détails de cette affaire, et nous informer des dispositions prises pour éviter que cette situation perdure. Et cette utilisation illicite a généré des frais non payés (eau, électricité et nettoyage), qui assumera ces frais ? Quelle est l'attitude de la régie face à ce squat ? A-t-elle déposé plainte pour les frais et les préjudices subis, étant donné qu'il s'agit d'une zone privée ?

M. ANNEN : j'ai trois questions dont la première ne fera que relayer la demande de M. GOLAY quant à la zone macaron et à l'entrée en vigueur du contrôle par la Fondation des parkings, qui avait quand même été évoqué dans les divers travaux en commission. Ce point sera retraité en Commission de la sécurité.

Ma deuxième question est de savoir si le Conseil administratif a des nouvelles de la DGM. Je sais qu'entre eux ils n'ont pas de nouvelles, peut-être que lui en a par rapport à la demande du passage-piétons à la hauteur du 112, route du Grand-Lancy, où les co-proprétaires ont reçu une fin de non-recevoir en argumentant le fait que le CEVA bloquait pour l'instant les réflexions de la DGM. A mon avis, il n'y a pas que le CEVA qui bloque les réflexions de la DGM. J'aimerais savoir si le Conseil administratif peut nous tenir au courant, en tout cas faire quelque chose par rapport à cet immobilisme.

Dernière question : en début de législature il y a 4 ans, nous avons reçu des formulaires de demandes d'accès WIFI et de boîte aux lettres Outlook. A priori, ce n'est pas le cas pour les nouveaux élus et pour les anciens, j'ai l'impression que des accès WIFI ne fonctionnent plus. J'aimerais savoir si on recevra bientôt tous les formulaires que nous devons remplir pour avoir accès à toutes ces prestations.

M. COULIN : j'ai une requête un peu plus légère. Je souhaiterais que la Commune puisse, si possible, être un peu plus proactive dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique. Il n'y a rien à dire sur l'aspect qualitatif des concerts qui sont proposés sur le territoire de la Commune de Lancy tout au long de l'année, en ce qui concerne l'aspect quantitatif, c'est équivalent aux autres mois de l'année malheureusement, il n'y a pas véritablement une marque qui nous permette de pouvoir sortir sur Lancy à l'occasion de cette fête.

M. REOLON : j'ai une requête un peu particulière qui concerne l'absence de passage-piétons au chemin des Esserts. A cet endroit, des bâtiments ont été construits il y a quelques années en arrière, et il y a beaucoup de petits enfants, notamment mon petit-fils qui a six ans. J'essaye de lui expliquer ce qu'est une zone 30 km/h où il n'y a pas besoin de passage-piétons. C'est très difficile de lui expliquer ce qu'est une zone 30, une zone 50, une zone 80, etc. Ce serait tellement simple de tracer un passage-piétons et éventuellement de mettre une personne le matin pour faire traverser les enfants, afin de relier vers le terrain de tennis, où il y a des bâtiments et des ralentisseurs. Si vous regardez les ralentisseurs, ce qu'on appelle la boule de Berlin, il y a plein de marques de carrosserie de toutes les couleurs - un carrossier pourrait se placer à cet endroit et distribuer des cartes de visite - les gens arrivent comme des malades et ce n'est pas ce ralentisseur qui empêchera qu'un jour un enfant se fasse ramasser. Je pense

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

que l'urgence serait de mettre un passage-piétons et une personne pour faire traverser les enfants à la rentrée scolaire à l'école primaire.

M. VINCENT : j'aimerais savoir si le Conseil administratif s'interroge sur l'aménagement des places du 1<sup>er</sup> Août et des Ormeaux vu la fermeture de la poste et des magasins jouxtant ces places. Je trouve qu'il y a un hasard un peu étrange.

M. FLURY : j'ai quelques questions en matière de circulation. J'ai été saisi de questions de commerçants et de résidents de la place des Ormeaux et du chemin de la Station qui se plaignent du non-respect de l'interdiction de circuler dans le chemin de la Station et du mauvais sens de circulation utilisé notamment par les pendulaires pour travailler pour la bonne et simple raison que le panneau « stationnement interdit » est masqué. Bien évidemment, la non-présence des APM à cet endroit facilite le passage de ces gens.

Le deuxième point concerne le croisement chaotique de l'avenue des Morgines, sur le tronçon route de Chancy et rue des Bossons. Croisement chaotique parce que chaque fois que le bus TPG passe, on croise difficilement car les gens sont mal parqués, malgré la présence d'un panneau « stationnement interdit ». Les branchages des arbres masquent partiellement le panneau, mais c'est interdit et ce n'est jamais contrôlé. Les gens ont tellement pris le pli qu'actuellement ils mettent des disques « zone bleue » en stationnement interdit. Je crois que c'est aussi une compétence de la police municipale de contrôler cela. En attendant que l'on décide en Commission de la sécurité d'autres mesures plus radicales.

En dernier point, je reçois des plaintes de conflits d'utilisation du sentier du Rhône entre les piétons, les mamans qui promènent leurs enfants en pousse-pousse, les joggers et les vététistes qui, eux, apparemment n'ont rien à y faire. Je proposerais que l'on règle cela en Commission de la sécurité, conjointement avec la Commune d'Onex, pour trouver un *modus operandi* pour que les gens puissent se ressourcer dans le calme au bord du Rhône.

M. PERRENOUD : je réitère ma demande que j'ai faite lors de la dernière séance à M. LANCE, à savoir de venir voir les dealers, d'aller boire une bière avec eux. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Les dealers sont toujours là, les écoles sont fermées, les enfants ne vont plus avoir affaire à ces gens, il faudrait faire quelque chose avant l'hiver, parce qu'à ce moment-là, ils partent ailleurs, il y a déjà un mois d'attente, l'été ils iront peut-être dans d'autres parcs. Mais j'aimerais bien avoir une réponse, tout au moins une réponse à mon invitation.

Mme CASUTT : j'ai une petite remarque. Je remercie le Président d'organiser la sortie du Conseil municipal comme chaque année. J'ai un petit regret. En Suisse, il y a 26 cantons, le Valais on l'a fait il y a 4 ans, je crois que c'est l'un des cantons qui est le plus visité par les Genevois, je trouve dommage le manque d'originalité.

M. MIZRAHI : ce n'est pas pour contredire Mme CASUTT, mais pour ma part je trouve très bien qu'on aille en Suisse, que l'on se rende dans un canton Suisse par les transports publics et qu'on ait tenu compte de l'impact environnemental de la mobilité, aussi par rapport au déplacement des élus municipaux. Je pense que cela nous permettra tout à fait de réaliser les buts de cette sortie du Conseil municipal et comme j'aime beaucoup le Valais, je me réjouis d'y retourner même si je ne serai que le dimanche parmi vous.

M. RENEVEY : j'aimerais donner quelques réponses.

Concernant le passage-piétons de la route du Grand-Lancy, nous avons réussi à réintroduire, de haute lutte, une séance entre le technicien de la Ville de Lancy et celui de la DGM tous les deux mois. Cela avait été totalement supprimé. Donc, à ce niveau-là, le contact est rétabli,

## Séance ordinaire du 23 juin 2011

même si cela reste assez difficile, vous avez vu d'ailleurs que le directeur quitte le service prochainement.

Toujours est-il que les réponses, jusqu'à présent, ont été les mêmes : nous avons le projet d'agrandir la route du Grand-Lancy, nous avons le projet de refaire toute cette route, il est donc prématuré de faire ce passage-piétons. Evidemment que dès que ces séances reprendront, nous évoquerons à nouveau la question.

En ce qui concerne le chemin des Esserts, la réponse figurait dans la question elle-même. Comme vous le savez, nous dépendons aussi de la DGM pour la pose de passages-piétons. Or, là, effectivement, nous avons pu surélever la chaussée, mais pas l'indiquer par un marquage car dans une zone 30 il n'y a, par principe, pas de passage-piétons. Les seules exceptions sont à proximité immédiate des écoles et où il y a des patrouilleurs ou patrouilleuses. Pour l'instant, la réponse est négative de la part de la DGM.

Pour la question de M. FLURY sur la place des Ormeaux et le chemin de la Station que le panneau serait mal indiqué, nous allons contacter les services compétents de l'Etat pour vérifier si ce panneau manque ou doit être éventuellement déplacé ou être en tout cas plus visible.

M. BAERTSCHI : je remercie Mme GOMEZ de ses interrogations. Je n'ai pas de réponse à donner. Nous allons simplement voir ce qu'il en est pour la Commune dans le cadre de la nouvelle LSDom.

Pour Mme PENTZKE, une séance d'information a déjà été organisée à Onex pour les quatre communes. J'ai été informé, les gens intéressés ont été informés. Pour le retour, il faudra par contre attendre, mais dès que nous l'aurons, nous vous le transmettrons.

Les questions de M. VINCENT sont des grandes questions sur les habitudes des gens. On est tous à dire qu'il faut des belles places et des commerçants autour. Les belles places, on les aura, mais les commerçants, cela ne dépend pas vraiment de nous. L'exemple de la Poste en est un. Ce n'est pas qu'on ne veut pas, mais les habitudes des gens se modifient. Nous aimerions tous avoir une place du village avec une église, un bistrot, etc., mais cela ne marche plus. Cette réflexion, nous la continuerons au niveau de l'aménagement, mais pour les habitudes des gens, c'est plus difficile. Pour la place du 1<sup>er</sup>-Août, je crois que quelque chose est prévu au budget 2012. Il faut savoir que le dossier n'est pas clos, nous attendons toujours une autorisation pour la fermeture de la place du 1<sup>er</sup>-Août.

M. LANCE : quelques éléments de réponse, mais vu les nombreuses questions, certaines seront reprises en Commission de la sécurité le 29 août.

Concernant le mandat que nous avons donné à la Fondation des parkings pour le contrôle de la zone macaron, nous avons toujours dit que nous voulions que ce soit les APM qui contrôlent cette zone macaron, mais à condition que nous ayons l'effectif pour cela. Je vous rappelle que, actuellement, nous avons 9 APM alors que l'effectif devrait être de 14 ou 15. Dans ces conditions, nous sommes dans l'impossibilité de contrôler de façon efficace cette zone macaron. Vous savez qu'une zone macaron doit être contrôlée régulièrement et tous les jours, y compris le samedi et, en l'état, seuls les agents de la Fondation des parkings peuvent faire ce travail. Nous avons déjà donné notre accord à la Fondation des parkings car étant en période de recrutement pour de nouveaux agents, elle devait avoir notre réponse rapidement. A ce jour, nous n'avons pas signé de contrat. Mais nous en reparlerons très volontiers à la Commission de la sécurité du 29 août.

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

Concernant l'intervention de Mme FLOREY BARDET sur le local qui est occupé par des personnes étrangères, nous avons eu l'information il y a 15 jours par le poste de police de Lancy-Onex comme quoi ce local avait été fracturé. Apparemment, ce local n'était pas connu de la police ni même des propriétaires. C'est un grand local de 500 m<sup>2</sup> qui se trouve en-dessous du parking de l'Etoile-Palettes. En l'état, ce local appartient à un propriétaire privé, en vous rappelant que la Fondation immobilière de Lancy sera propriétaire de trois allées dès le 1<sup>er</sup> juillet. La police a demandé au propriétaire du local de déposer plainte et de prendre des mesures pour fermer ce local. La commune ne peut pas faire plus en l'état.

Concernant les accès WIFI, nous vérifierons si les autorisations ont été transmises aux nouveaux Conseillers municipaux, apparemment pas, nous allons le faire ces prochaines semaines.

Pour la question de M. PERRENOUD concernant des individus qui se donnent rendez-vous au bas des terrains de l'Arquebuse au bord du Rhône, je me suis renseigné auprès du poste de police d'Onex. On m'a répondu qu'un dispositif avait été mis en place au niveau de la police et des gardes-frontières par rapport au trafic de drogue sur le canton de Genève. Apparemment, il y a un commerce énorme de drogue avec des personnes provenant de nombreux pays pour acheter de la drogue à Genève. Sauf erreur, ce dispositif a un nom et je pense que les Conseillers municipaux qui font partie de la police le connaissent parfaitement. Ce lieu est connu des services de police et elle interviendra d'une façon ou d'une autre sur ce périmètre. Je n'oublie pas la visite sur place de M. PERRENOUD, mais je n'ai pas eu le temps de me rendre sur ces terrains qui, je le rappelle, appartiennent à la société de l'Arquebuse.

Pour le cheminement au bord du Rhône, là aussi ces cheminements ne sont pas du ressort de la Commune mais de celui du Canton. Nous n'avons pas grand-chose à dire par rapport à ces cheminements, mais nous pourrions en parler volontiers en Commission de la sécurité le 29 août.

Concernant la remarque de M. COULIN pour la fête de la musique au Grand-Lancy, nous avons effectivement relancé très modestement cette fête à Lancy et particulièrement au Grand-Lancy depuis trois ans. Cette année, cette manifestation le vendredi soir a pris une certaine ampleur car nous avons ajouté une tente à côté de l'église. Il est vrai que cette fête a rencontré un grand succès, elle s'est terminée assez tard et l'ambiance était très bonne. D'ailleurs, je ne vous y ai pas rencontré, M. COULIN. Mais nous ne voulons pas non plus étendre cette fête sur Lancy sachant qu'une très grande manifestation se déroule en Ville de Genève où de nombreux Lancéens s'y rendent pour apprécier toutes formes de musique dans les rues de la Vieille-Ville ou du centre ville.

Je pense que d'autres questions concernent aussi la Commission de la sécurité que je reprendrai le 29 août. Là, il y a eu beaucoup de questions de détail et je ne peux pas y répondre aujourd'hui.

La séance est levée à 21h20.

**La Secrétaire :**

**Louise REY**

**Le Président :**

**Damien BONFANTI**

## VILLE DE LANCY

**Séance ordinaire du 23 juin 2011**

### QUESTIONS DU PUBLIC

---

Question : les séances du Conseil municipal étant publiques, est-ce que certains orateurs, quand ils interviennent, pourraient hausser la voix pour que le public puisse en profiter ?